

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 2

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » :
Capitaine Nicolas d'Eggis - Case postale 268 - 1000 Lausanne 9
Fax: (+41) 21 626 59 03 - E-mail: defenserms@europost.org

INVITÉ SVO

Pourquoi une Armée XXI?

■ Divisionnaire B. Jaccard¹



Notre stratégie de la sécurité a changé. Le Rapport sur la politique de sécurité 2000 (RAPOL-SEC 2000) décrit fort bien cette évolution. Certes, le style est peut-être un peu plus « alambiqué » et le vocabulaire un peu plus urbain que ceux du Rapport 90 mais, finalement, ce document dépeint parfaitement les besoins, les intérêts, les moyens et les intentions de notre nouvelle politique de sécurité. Et son résumé, la brochure d'information réalisée par le DDPS, encore mieux.

Ce rapport précise, sans donner trop de détails, que l'armée sera réformée et qu'un organisme de la protection de la population va être créé. Cela va provoquer d'« importantes modifications structurelles ». C'est un euphémisme !

La réforme 95 fut une anodine retouche de carrosserie à côté de la réforme « Armée XXI » qui se

profile à l'horizon. Le Rapport « La sécurité par la coopération » est bien fait, novateur et complet. On n'y trouve cependant pas, ce qui d'ailleurs est parfaitement normal, la réponse à trois questions intéressantes :

- Une réforme de l'armée est-elle vraiment nécessaire ?
- Quand serons-nous fixés et où en sommes-nous ?
- Que faire en attendant ?

Je vais tenter d'apporter ma réponse à ces trois questions.

La réforme « Armée XXI » est-elle nécessaire ?

La réforme de l'armée n'est pas seulement nécessaire, elle est indispensable. Elle est vitale. On pourrait croire que l'Armée 95 a apporté des solutions satisfaisantes aux exigences actuelles. Il n'en est rien. Aujourd'hui, l'Armée 95 pose davantage de problèmes qu'elle n'en a résolu. Les transformations imaginées voici tantôt dix ans se révèlent totalement inadaptées à la situation. Tout simplement ! La nécessité d'avoir une armée n'a pas changé, mais la perception que nous avons de notre sécurité change.

Je suis frappé de constater que nombre de militaires, pour ne parler que d'eux, continuent de vaquer à leurs affaires en feignant de croire que rien n'a

changé, surtout que rien ne va changer. On ne veut pas réaliser qu'une ère se termine. Peur du changement ? Entêtement ? Encystement ? On peut certes s'imaginer que l'armée du règlement correspond encore à celle de la réalité. Mais c'est une illusion, et depuis au moins 1994.

L'Armée 61 a vécu, et l'Armée 95 tente de scintiller encore un peu de son strass. Mais beaucoup ne veulent pas voir que l'armée doit changer. Imperturbables, ils mettent encore au point l'infanterie de combat 95, fignolent des régiments territoriaux à deux compagnies ou peaufinent une artillerie à 31 groupes. Cette politique de l'autruche est non seulement stérile, elle est déraisonnable. Elle ne fera qu'amplifier le choc du passage à l'Armée XXI.

Que l'on se comprenne bien ! Une armée sert évidemment d'abord à la défense. Elle peut aussi recevoir quantité d'autres missions en-dessous du seuil de la guerre. Mais, elle doit correspondre à certains besoins du pays et mettre, en regard d'une efficacité voulue, des coûts (sociaux, économiques, financiers et politiques) voulus également. L'Armée 95 ne le fait pas.

Une armée doit utiliser ses ressources au mieux. L'Armée 95 ne le fait pas non plus.

¹ Commandant de la division de campagne 2.



Une armée doit avoir un avenir. L'Armée 95 n'en a pas. Bien que sévère, le constat s'impose.

Nos structures ne correspondent plus à la situation réelle. Par exemple, et pour diverses raisons, les unités sont sous-dotées en hommes et en cadres. Une unité de 60 hommes n'est pas rentable en terme de coût-efficacité. Que reste-t-il sur le terrain lorsqu'on a enlevé l'équipe de cuisine, celle du matériel, la garde, le bureau, les inévitables et «indispensables» détachés ? Multipliés par 20 dans un régiment d'infanterie, par 6 dans un bataillon de chars ou par 5 dans un groupe d'artillerie, ces arrières font beaucoup de monde, pour peu à l'avant ! Beaucoup font la soupe, peu la mangent. En fin de compte, tous font la grimace.

En outre, les capacités et le savoir-faire des spécialistes, bien formés et presque toujours compétents, sont sous-exploitées. Les installations, armements et matériels sont conçus pour des effectifs réglementaires (OCTF) trois fois plus élevés que les effectifs réels. Ils sont donc sous-utilisés. On s'obstine à fonctionner avec des structures créées pour un autre temps et qui ne correspondent plus à la situation. L'Armée 95 vit de palliatifs et de solutions provisoires. Elle n'est plus ce qu'il nous faut. On peut certes en tirer quelque chose, mais en tant que telle, c'est une solution sans futur.

Quand serons-nous fixés et où en sommes-nous ?

Le Rapport sur la politique de sécurité doit déboucher sur un plan directeur de l'armée, qui sera présenté aux Chambres, en principe au cours du second semestre de l'an 2000.

D'ici là, toute affirmation sur la structure, le gabarit ou l'organigramme d'Armée XXI n'est que supposition et conjecture. Ce n'est qu'une fois le plan directeur provisoire connu que nous pourrons nous remettre à planifier un avenir, à court et à moyen terme, y compris le combat contre les initiatives anti-sécurité. Pour l'instant, on ne planifie que le changement.

Les certitudes absolues ne reviendront pas. Armée XXI apportera au pays les structures qu'il lui faut. Pas forcément meilleur marché, mais plus efficaces et surtout viables. Cette adaptation ne se fera pas sans pleurs ni grincements de dents – c'est déjà une certitude – et cette armée sera forcément évolutive, à structures souples et modulables. Armée XXI n'a cependant rien d'un cornet surprise. Même si certains bonbons qu'on y trouvera seront vraiment acidulés.

La direction générale, elle, est déjà connue. Ce que l'on ne sait pas encore exactement, c'est où l'on veut s'arrêter. Le train est en marche, reste à choisir la destination. Ce n'est pas une raison pour rester à quai, d'autant plus que nous n'avons pas vraiment le choix. Comme le potache de Topaze, nous sommes condamnés à l'incertitude.

En plus sérieux, c'est la situation la plus inconfortable, mais qui, au fond, ne diffère pas vraiment de celle que connaissent de nombreux citoyens dans leur vie professionnelle.

Que faire en attendant ?

Inculte ne signifie pas paralysie. Il n'est pas question d'attendre 2003 ou 2004 en se croisant les bras. Il s'agit de trouver

des solutions qui permettent de faire fonctionner les corps de troupe et unités en privilégiant l'instruction et notamment l'instruction en formations.

Les commandants se lamentent sur la raréfaction de leurs cadres, sur la réduction de leurs effectifs et sur les postes «vacants» dans leurs états-majors. C'est un fait. Il n'y a pas de remède immédiat. Il faut faire avec. Vite dit ! Car cela suppose une reconversion mentale orientée vers le changement et vers les solutions novatrices, vers un provisoire efficace, au détriment du «on n'a jamais fait comme ça».

Les effectifs sont maigrichons ? Réorganisons. Nous manquons de cadres ? Regroupons. Le niveau de l'instruction baisse ? Ce n'est pas une fatalité. Adaptons.

Des structures provisoires modulaires d'instruction seront toujours plus efficientes que des organigrammes réglementaires inadaptés et inadaptables. Si un engagement est prévu, ce ne sera pas un monde que de remettre sur pied, rapidement, une organisation d'engagement. On l'a vu avec les engagements subsidiaires de sûreté.

L'instruction, priorité des priorités, demande une organisation et un appareil beaucoup plus délicat à mettre sur pied et à faire fonctionner. Ce qui est valable pour les corps de troupe l'est également pour les états-majors. On passe beaucoup plus aisément d'une configuration «instruction» à une configuration «engagement» que l'inverse.

Surtout, sachons tirer parti du temps à disposition. La chasse aux temps morts est une vieille rengaine, mais toujours et, ô combien, actuelle ! Il est primor-

dial que l'on arrive à Armée XXI avec des militaires formés. Les problèmes de structures, de réorganisations et de fusions seront

alors tels que l'on doit au moins y parvenir avec quelque chose de solide et de connu, un certain ni-

veau de formation de base de l'individu à l'unité.

Pas facile. Mais possible.

B. J.

LA PAGE DU COMITÉ CANTONAL

Défense du pays ou sécurité par la coopération ?

■ Lt col EMG Philippe Masson¹

Le tir inter-groupements de la SVO est prévu le 16 juin 2000 ; celui, inter-unités des troupes romandes, aura lieu le 7 octobre. Notez ces dates dans vos agendas. Au-delà de leur caractère sportif, ces manifestations doivent être encore plus rassembleuses. Elles ouvrent les portes à la rencontre et à la discussion, de plus en plus nécessaire. Lieu commun, dites-vous ? Voyons...

Je prétends qu'un doute nouveau – le doute des sages – guette notre défense nationale, un doute à prendre au sérieux car venu de là où on l'attend le moins.

Le concept «Sécurité par la coopération» du Rapport sur la politique de sécurité 2000 fait bondir quelques-uns de nos pères, pour beaucoup avec ou sans le scandale de Daillens qui, lui, a fait bondir nos employeurs, ce qui est plus grave encore. La coopération touche à la neutralité, rappelle des heures peu glorieuses de l'histoire continentale et dilue les efforts de notre armée. Cette armée entretenue en priorité absolue pour la défense du pays et non pour la sécurité d'un machin.

Certains le pensent qui, à la fin de cette année ou dans le courant de la suivante, devront voter, avec nous, sur l'avenir de notre armée. Ils ont l'expérience pour eux, et avec cela des décennies de vraies convictions. Ils ont tout notre respect.

Alors, il faut parler. Il faut leur dire pourquoi les officiers en exercice croient en leur mission et ils écouteront, car ils savent que pour accepter un commandement en l'an 2000, il faut avoir des convictions bien accrochées. En particulier la conviction que si «Sécurité par la coopération» sonne peut-être politiquement correct, l'expression révèle pourtant une réalité incontournable : celle de menaces nouvelles, différentes, dont certaines sont d'issu et d'ampleur extraterritoriale, auxquelles il ne peut être préparé que des réponses concrètes. Pensons seulement à la menace informatique (guerre informatique, terrorisme informatique, etc.) dont les préparatifs gigantesques du changement de siècle ont fait percevoir à la génération presse-bouton quel effet elle pourrait avoir.

Certes, tout n'est pas parfait et l'utilisation du service à la patrie comme moyen d'épargne des deniers, même publics, n'est pas tolérable. Si nous prenions enfin

toutes nos responsabilités de citoyen : coupons des têtes lors des élections et ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Faisons savoir qu'aujourd'hui, comme hier, il vaut la peine de garantir la sécurité des nôtres, par la coopération s'il le faut. Saisissons toutes les occasions pour le faire, surtout les plus sympathiques.

Ph. M.

Tir inter-groupements de la SVO: 16 juin 2000, organisé par le Groupement de Vevey. Distance: 25 m. Inscriptions auprès des responsables de vos groupements.

Tir inter-unités des troupes romandes le 7 octobre 2000. Distances 25 ou 300 m, en fonction des équipes formées. Vous représentez votre unité ou EM d'incorporation, votre groupement SVO ou vous serez incorporé dans une équipe cantonale.

En cas de questions relatives à l'une ou l'autre de ces manifestations, l'auteur de ces lignes se tient volontiers à votre disposition (tél. 022/361 73 66). La rédaction du bulletin sert également volontiers d'intermédiaire.

¹ Responsable des tirs auprès du Comité cantonal de la SVO.

AGENDA SSO-SVO

Février 2000



Groupement de la Broye

Mercredi 22 mars 2000, à Payerne

Assemblée générale du Groupement de la Broye SVO. A la suite des débats statutaires, nous aurons l'honneur d'accueillir le divisionnaire E. Badet, nouveau commandant du Centre d'instruction de l'Armée de Lucerne.

Mercredi 10 mai 2000, à Chamblon

Présentation de la NTTC et cinéma de tir.

Groupement du Gros-de-Vaud

Le comité a arrêté les dates suivantes pour les stamms 2000. Après celui de ce 23 février, nous aurons le plaisir de nous retrouver les 14 juin, 6 septembre et 15 novembre. Nous restons fidèles à la table ronde de l'Hôtel de Ville, à Echallens.

Notre assemblée générale aura lieu le mercredi 3 mai 2000, à 19h30, à la grande salle de Poliez-le-Grand.

Tir au pistolet du groupement

Jeudi 25 mai 2000, au stand de tir d'Echallens.

Groupement de Montreux - Aigle - Pays d'Enhaut

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, notre Groupement met sur pied, le samedi 4 mars prochain, l'assemblée générale 2000 de la SVO, coïncidant avec le 175^e anniversaire de notre vénérable société. Le comité d'organisation ad hoc se réjouit de vous accueillir dès 8 h 30 à l'auditorium Stravinski de Montreux.

Nous pensons déjà depuis un certain temps à notre propre assemblée générale de Groupement. Elle se tiendra le vendredi 14 avril 2000, selon, nous l'espérons, la formule instaurée pour cette occasion. Lisez attentivement nos courriers.

Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM)/Pully

Les actes du colloque Souvorov sortiront de presse cet été, au prix de souscription de Fr. 30.— (jusqu'au 30 avril 2000). Commandes: Bibliothèque militaire fédérale, à l'att. du col-

D. Pedrazzini, Palais fédéral Est, CH-3003 Berne. Fax: + 31/324 50 93.

Cours N° 2-2000

Jeudi 23 mars, à 18 h 30.
«Les Balkans sous l'Empire ottoman», par le lt Pierre Streit, suivi de «La gestion du conflit du Kosovo: de la diplomatie préventive à l'imposition de la paix», par Monsieur Victor-Yves Ghebali, professeur à l'Institut universitaire des Hautes études internationales de Genève.

Activités hors du service et divers

Cours de répétition 2000

Chaque soldat ayant accès à Internet a, rappelons-le, la possibilité de connaître son ordre de mise sur pied à l'adresse www.armee.ch

Communiqué du chef de presse de l'ASF

A partir du 01.01.2000, une nouveauté très importante a été introduite en ce qui concerne les transports publics en période de service militaire. Retenez le slogan: **Ordre de marche + uniforme = abonnement général** (même la semaine!).